



LES RELAIS DE PRÉVENTION® : UNE DYNAMIQUE EN SYNERGIE AVEC LES INSTITUTIONS

Laurent BASTIDE

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels, Membre de l'équipe de direction – SIST Narbonne – Narbonne

Philippe ROLLAND

Directeur – SIST Narbonne – Narbonne

Introduction / Objectifs :

Innovation 2019 du SIST Narbonne, la démarche des Relais de prévention a pour but principal de faire progresser l'entreprise en prévention en provoquant le passage « *du monde des idées au monde des comportements* ». Présentée aux Journées Santé Travail 2023, elle continue de s'exporter librement clés en main dans les SPSTI (Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises). La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), l'INRS (Institut National de

Recherche et de Sécurité) et les DREETS (Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) relèvent que la démarche facilite la mise en synergie de leurs actions avec celles des SPSTI.

La démarche des Relais de prévention a été conçue pour atteindre plusieurs objectifs :

- **Engager volontairement les entreprises dans la prévention sur la durée.** Dès leur entrée dans la démarche, nous signons une convention d'engagements réciproques dans laquelle sont répertoriés les objectifs principaux (participation obligatoire de l'entreprise aux 4 modules, réalisation de son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), mise en place des points de progrès du plan d'action de réduction des risques, ...). Stratégiquement nous laissons la possibilité à l'entreprise de faire son cursus d'acquisition de connaissances théoriques et opérationnelles dans un délai de 2 ans ; dans les faits, la majorité d'entre elles le réalisent en moins de 6 mois. Chaque point de progrès du plan d'action du DUERP possède une date d'échéance fixée en concertation entre le Relais et son formateur. Des emails transactionnels lui rappellent le temps pour accomplir l'action. Cela incite le Relais à planifier des temps de travail pour mener à bien les actions de prévention en lien avec son DUERP.
- **Apporter au Relais un regard nouveau sur la prévention des risques au sein de son entreprise.** Cela passe par l'apport de vocabulaire et de connaissances nouvelles en prévention (en 4 modules de 2 à 3 heures) en collectif et en présentiel. Les futurs Relais s'enrichissent mutuellement en partageant leurs problématiques avec les autres entreprises de leur groupe. On constate au quotidien que de nouveaux réflexes apparaissent chez les Relais, la prévention influence leurs prises de décisions et diminue le nombre de comportements à risques ; cela rassure les salariés.
- **Fédérer les Relais de prévention entre eux.** Nous avons structuré un réseau national des Relais de prévention leur offrant la possibilité d'échanger leurs bonnes pratiques entre eux via le site www.relaisdeprevention.com à travers une boîte de discussion sécurisée et privée. Il est possible de faire une sélection par code Naf pour trouver « *un semblable* ».
- **Faire passer l'entreprise « du monde des idées au monde des comportements »** constitue le cœur de la démarche. Elle s'inscrit dans le paradigme de la psychosociologie de l'engagement tel que décrit par Robert-Vincent JOULE et Jean-Léon BEAUVOIS (1998). Leur théorie de l'engagement montre que la participation active, volontaire et contractualisée des acteurs favorise durablement l'adoption de nouveaux comportements. La formation-action proposée permet ainsi au Relais de mettre en application, sans délai, au sein de son entreprise, les connaissances acquises lors des quatre modules. Dans ce processus, les entreprises témoignent que l'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) formateur joue un rôle essentiel : il est vécu légitime dans le conseil, il écoute et prend en compte les réalités de terrain, et accompagne la mise en œuvre des points de progrès dans une temporalité négociée.

Pour les SPSTI, cette démarche est pragmatique car elle permet de toucher plus d'entreprises en même temps et de faire le lien avec la CARSAT. Dans de nombreuses régions, différents types de contrats de partenariats, et même un premier CPOM - contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens - (sous l'autorité de la DREETS et la validation des partenaires sociaux régionaux), sont signés entre CARSAT et SPSTI qui permettent à la CARSAT d'encourager des entreprises en difficultés à entrer dans la démarche des Relais de prévention.

Il s'agit donc d'une reconnaissance de l'accompagnement des entreprises par les SPSTI et d'une mise en synergie pour les entreprises les plus en difficulté identifiées côté CARSAT.

L'INRS est mieux connu par les petites et moyennes entreprises (PME) que par les très petites entreprises (TPE), qui constituent 80 % de nos adhérents. Les témoignages recueillis au cours des modules des Relais de prévention (dont la base de connaissance provient de l'INRS) montrent que les TPE ne maîtrisent pas le vocabulaire de la prévention et donc parviennent difficilement à trouver une aide concrète dans les outils disponibles de cette institution scientifique de référence. Avec un langage trop spécifique de leur point de vue, elles se perdent dans leur recherche ou ne prennent pas le temps de faire cet exercice. Dans la démarche des Relais de prévention, notre objectif est de donner une réponse compréhensible et adaptée à la problématique de l'entreprise en réalisant ce travail de recherche et de synthèse sur le site de l'INRS. Les Relais de prévention disent que nous sommes des facilitateurs car nous les accompagnons dans l'émergence de leurs propres solutions en leur donnant un éventail de choix en fonction de leurs spécificités. Le formateur de Relais des SPSTI devient un interprète qui relie les bases de connaissances de l'INRS aux problématiques de terrain des TPE/PME, pour passer d'une information scientifique à la mise en place d'actions de prévention adaptées aux situations dans les entreprises.

Cette progression a mis en évidence trois aspects majeurs pour l'avenir des SPSTI :

1. Le premier est managérial et a eu un impact sur la totalité de l'offre de service technique que peut porter l'équipe pluridisciplinaire : l'expertise peut être conduite de façon autonome sans consommer de temps médical avec un succès qualitatif et quantitatif évident.
2. Le deuxième est fondamental pour la prévention : entre l'obligation des SPSTI de doter l'entreprise de sa Fiche d'Entreprise (FE) et l'obligation faite aux entreprises de réaliser leur DUERP, il n'y a qu'une frontière juridique mais aucune différence d'objectif : identifier le plan d'action et le mettre en œuvre pour réduire les risques.
3. Le troisième est relatif à « la satisfaction » : la FE se réalisant in situ, on double l'effet positif du travail réalisé, par la relation positive avec l'entreprise grâce aux échanges pragmatiques sur ses réalités. Dans les faits, 100 % des entreprises labellisées Relais de prévention sont satisfaites sur la totalité de l'offre de service du SPSTI.

Méthodologie de transmission de la démarche aux SPSTI :

La présentation de la démarche à tout SPSTI intéressé se fait en visioconférence entre nous et les professionnels intéressés (souvent des IPRP) intra ou interservices. Sont abordés aussi, l'architecture de la plateforme Internet, son mode de fonctionnement, et la page du réseau LinkedIn puisque le référent Relais de prévention du Service devient administrateur de la page et également membre du club utilisateur.

En pratique :

- présentation des deux interfaces sur la plateforme des Relais : côté SPSTI (gestion administrative des Relais, pilotage des points de progrès, pilotage des modules, ...), côté Relais (inscription aux modules par date, téléchargement des supports pédagogiques, outil de messagerie entre le Relais et son formateur pour la gestion des points de progrès en amélioration continue, accès au réseau des Relais formés, ...) ;
- mise à disposition en téléchargement de l'ensemble des contenus sur la plateforme dans l'onglet gestion documentaire : communication (web et imprimés personnalisables), modules de formation, vidéo de promotion, charte d'utilisation des outils, ... Chaque référent des SPSTI s'engage à ne pas modifier la pédagogie, les outils et l'identité visuelle de la démarche des Relais de prévention ;

- formation libre au SIST Narbonne des futurs intervenants des SPSTI : accueil en présentiel pour assister au déroulement pédagogique d'un module de formation en situation réelle. Échanges et réponses aux questions pratiques et organisationnelles ;
- Club utilisateur national créé fin 2022 pour faire le lien et harmoniser la démarche entre les différents SPSTI déployant les Relais de prévention : partage d'idées, mise en commun des résultats, mutualisation des ressources, démonstration des évolutions de la plateforme voulue par le groupe, construction de communications nationales à destination des entreprises et des partenaires (ex. : vidéo des 1 000 relais en 2023) ;
- administration partagée nationalement de la page sur LinkedIn depuis septembre 2024. Chaque Service engagé dans la démarche est administrateur de la page et peut communiquer sur ses propres événements liés aux Relais de prévention sur son territoire. Avec 990 abonnés (août 2025) parmi lesquels les partenaires institutionnels tels que INRS, CARSAT, Ministère du travail, DREETS, OPPBTP (Organisme Professionnel Prévention Bâtiment Travaux Publics), ARACT (Agences Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail), et Présanse, la page des Relais connaît une notoriété croissante.

Résultats obtenus :

Diffusion : depuis 2022, la démarche connaît un essaimage naturel. Au jour de cet écrit, 20 SPSTI l'ont intégrée, représentant 962 entreprises et 1 103 Relais de prévention. La répartition des entreprises montre que la démarche touche prioritairement le cœur de cible des SPSTI : 36 % de structures de moins de 10 salariés, 45 % entre 10 et 49, 16 % entre 50 et 249 et seulement 3 % au-delà de 250. L'enquête systématique de satisfaction confirme l'intérêt du dispositif avec un taux de 100 %.

Traçabilité et intégration métier : la démarche s'inscrit dans l'offre socle de service des SPSTI et se traduit dans les logiciels métier par des Actions en Milieu de Travail :

- les quatre modules de formation (1. Réglementation en prévention ; 2. DUERP ; 3. Gestion des accidents du travail ; 4. Évaluation des connaissances) ;
- la fixation des points de progrès sur site ;
- la réalisation de la Fiche d'Entreprise et l'accompagnement à la réalisation du DUERP.

Ces actions répondent pleinement aux attendus de la SPEC 2217. Concrètement, un groupe de 12 entreprises engagées génère :

- 12 salariés Relais formés et impliqués ;
- 12 FE actualisées ;
- 12 DUERP qualitatifs avec plans d'action ;
- 12 plans de réduction des risques objectivés ;
- 60 APP - actions de prévention primaire - (modules + points de progrès).

Reconnaissance et décloisonnement institutionnel : la démarche est aujourd'hui intégrée dans plusieurs partenariats territoriaux. Les CARSAT Hauts-de-France, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées recommandent aux entreprises suivies pour leur sinistralité de se rapprocher de leur SPSTI pour entrer en démarche Relais de prévention. Ce décloisonnement des acteurs correspond à l'esprit de la loi de 2021 et s'est concrétisé dans des projets de Service (AIPALS, AST Beaucaire, Preveno, SIST Narbonne, SIST Ouest-Normandie) ainsi que dans un CPOM (volet 3) signé à Narbonne. Depuis janvier 2025, les entreprises ayant validé le 4^{ème} module et désigné un salarié compétent en prévention (Relais de prévention) sont éligibles à la subvention « *prévention des risques ergonomiques* » (ligne « *financement de salaire de préventeur* ») d'un montant de 8 235 euros, sur présentation, entre autres, du DUERP et du plan d'action dotés des points de progrès coconstruits avec le SPSTI.

Amélioration qualitative des DUERP : la comparaison entre un DUERP « *classique* » et celui d'une entreprise Relais de prévention montre des écarts significatifs :

- compréhension des unités de travail deux fois supérieure par rapport aux entreprises classiques ;
- identification des risques deux fois et demi plus efficace ;
- plan d'action trois fois plus riche, complet, et plus pertinent ;
- agilité renforcée dans la réduction des comportements à risque.

Ces résultats confirment que la démarche favorise un passage durable « *du monde des idées au monde des comportements* », conformément à notre mission primordiale d'organisme de prévention primaire.

Discussion des résultats / Conclusion :

La démarche des Relais de prévention répond à une attente forte des partenaires sociaux : disposer d'un dispositif à la fois proactif et réactif d'accompagnement des entreprises dans la prévention des risques professionnels. Toutes les entreprises qui s'y engagent le font volontairement et découvrent un regard nouveau sur leurs propres réalités de travail. Chez les Relais, de nouveaux réflexes apparaissent, la prévention influence progressivement les prises de décision et contribue à réduire les comportements à risque.

Ces résultats invitent à interroger une idée largement répandue : former les chefs d'entreprise ou leurs salariés pour en faire des « *sachants* » ne suffit pas toujours à transformer les pratiques. En se positionnant comme interprètes des ressources produites par l'INRS, les sociétés savantes, les CARSAT ou les Plans Régionaux Santé Travail, les équipes pluridisciplinaires des SPSTI parviennent à rendre les entreprises pratiquantes en prévention. La démarche des Relais de prévention illustre concrètement cette transformation.

L'efficacité de la démarche tient également à la conception de ses outils pédagogiques et de communication, pensés pour activer le paradigme de l'engagement (Joule & Beauvois, 1998). En rendant la participation active, volontaire et contractualisée, ces outils facilitent durablement l'adoption de nouveaux comportements en prévention.

La reconnaissance exprimée par la CARSAT et les DREETS met en évidence le rôle central des SPSTI dans le décroisement des acteurs de la prévention, démarche également relayée auprès de l'INRS. Elle ouvre la perspective d'une dynamique qui pourrait devenir nationale, car la démarche touche directement le cœur de métier des SPSTI et conjugue les intérêts des entreprises, des salariés et de la politique publique de Santé au travail portée par l'État.

Au-delà de la diffusion déjà engagée, ce partenariat opérationnel pourrait constituer un levier majeur pour progresser sur les enjeux prioritaires, notamment la prévention des accidents du travail graves et mortels.



Pour contacter l'auteur de cette communication : l.bastide@sist-narbonne.com